



Communiqué de presse du lundi 24 février 2020

Contact presse : Jean-François Besson, Secrétaire général : 06 07 61 51 93
Laurence Coudière, Chargée de communication : 04 50 87 86 37

La FER et l'UAPG tournent le dos à la libre circulation des personnes

La FER et l'UAPG signent une convention avec l'Office Cantonal de l'Emploi (OCE) instaurant la préférence cantonale dans les entreprises privées.

Depuis dix ans, le GTE se bat contre la préférence cantonale instaurée dans les administrations publiques, puis depuis deux ans, contre la préférence indigène light au niveau national. Nous pensions en avoir assez ; seules les entreprises semblaient tenir bon devant ce populisme grandissant.

Hélas, la semaine dernière, la FER et l'UAPG annoncent à leur tour vouloir mettre en place une politique discriminatoire basée sur le lieu de résidence. Une décision d'autant plus surprenante que, depuis des années, les éditos de la FER ne cessent de mettre en avant les bienfaits de la libre circulation des personnes et des travailleurs.

Les associations faïtières d'employeurs, en prenant cette décision, n'ont sans doute pas pris conscience de l'impact social et économique de cette mesure. Depuis des années, nous constatons au GTE, une dégradation progressive et continue du climat social au sein des entreprises.

Tous les frontaliers peuvent le confirmer : leur statut génère des tensions ; qu'ils soient Européens ou Suisses.

Dans un tel contexte, comment des « employeurs responsables » peuvent-ils accentuer volontairement ce climat délétère ? D'autant que l'on annonce une pénurie de main d'œuvre dans les années à venir, liée au départ à la retraite des baby-boomers.

Nous dire, comme Monsieur Ivan Slatkine, Président de la FER et Vice-président de l'UAPG l'affirme que cette mesure est « l'occasion de défier l'OCE. Pour qu'il se montre à la hauteur de son ambition à devenir le premier service recruteur du canton » est une prise de parole pour le moins malheureuse qui démontre le mépris exprimé à l'encontre des 123 650 travailleurs frontaliers, exerçant dans les entreprises du canton de Genève.

Quel message la FER et l'UAPG leur envoient-elles ?

Qui plus est, cette politique transmet également une image négative pour beaucoup de ceux qui envisagent de venir travailler à Genève. Aujourd'hui, lors des entretiens emploi, nous constatons que la renommée du canton est fortement détériorée auprès des jeunes, surtout les plus diplômés, du fait de cette politique de plus en plus discriminatoire.



Nous serions très intéressés de connaître la position des multinationales et de la Genève internationale, sur cette charte signée par les associations d'employeurs et l'OCE.

Enfin, en affirmant que le canton ne pourra pas construire les 20.000 logements nécessaires à l'hébergement de la population locale, le Président du Conseil d'État contraint la population genevoise à s'installer en France voisine, augmentant ainsi le nombre de travailleurs frontaliers qui, au final, ne pourront plus travailler sur le canton !

A force de défier l'Union européenne en remettant systématiquement en cause le principe de libre circulation des personnes et des travailleurs, il est à craindre une réaction forte de la part de la Commission européenne.

Face à cette provocation, le GTE va prendre contact au plus vite avec les représentants de l'UE, de la Confédération et de l'État français. Il réfléchit également à toute action qu'il pourrait mener auprès des travailleurs frontaliers.

Trop c'est trop !

Michel Charrat
Président du Groupement transfrontalier européen